

Covid-19

QUELLE UTILISATION pour les TESTS ANTIGENIQUES ?

Fiche – résumé

REGLES GENERALES

- Le **test RT-PCR** sur prélèvement nasopharyngé reste le test de référence pour la **détection (diagnostic)** du virus SARS-Cov-2.
- Les **tests antigéniques**, du fait de leur rapidité d'obtention des résultats (moins de 30 minutes) et malgré leur moindre sensibilité ont un intérêt dans la politique de diagnostic du virus
- **En établissements médico-sociaux**, les tests antigéniques sont recommandés :
 - Pour les **professionnels et les résidents / usagers symptomatiques** :
 - à effectuer dans les 4 jours suivant l'apparition des symptômes
 - quand le résultat d'un test RT-PCR ne peut être obtenu en moins de 48H
 - pour les **résidents ou les usagers à risque de développer une forme grave de la maladie** (usagers \geq 65 ans ou présentant au moins un facteur de risque - Cf. liste du HCSP), en EHPAD ou en ESMS handicap, un test antigénique négatif devra être confirmé par une RT-PCR nasopharyngée.
 - Pour les **professionnels asymptomatiques**, lors de dépistages de masse en EHPAD et en ESMS handicap accueillant des usagers à risque de forme grave de Covid-19

Références:

* Avis N° 202.0059 du 8 octobre 2020 de la HAS relatif à l'utilisation de la détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasopharyngé en contexte ambulatoire -

** Avis n° 2020.047/AC/SEAP du 18 septembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur prélèvement **salivaire**.

Covid-19. QUELLE UTILISATION pour les TESTS ANTIGENIQUES* ?

Personne SYMPTOMATIQUE	Personne ASYMPTOMATIQUE	
	Vous êtes une personne-contact <i>(isolée ou au sein d'un CLUSTER)</i>	Vous n'êtes pas une personne-contact
<p>Pour toutes populations: test antigénique à effectuer dans les 4 jours suivant l'apparition des symptômes, quand le résultat d'un test RT-PCR ne peut être obtenu en moins de 48H (<i>si test positif: pas de confirmation par RT-PCR nécessaire car spécificité supérieure à 99%</i>)</p>	<p>Le test virologique RT-PCR naso-pharyngé reste le test à utiliser dans cette situation (recommandation susceptible d'être revue selon les données disponibles)</p>	<p style="text-align: center;">Pas de test à effectuer</p>
<p>Pour les personnes à risque de développer une forme grave de la maladie (patients \geq 65 ans ou présentant au moins un facteur de risque - Cf. liste du HCSP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si test antigénique négatif ou non interprétable, contrôler par un test RT-PCR naso-pharyngé (<i>car sensibilité des tests antigéniques de 80% en moyenne : possibilité de faux négatifs</i>) - et consultation (ou téléconsultation) médicale à envisager 		<p>Test antigénique dans le cadre d'un dépistage à large échelle organisé en population ciblée (au sein de laquelle le risque d'infection est plus important qu'en population générale)</p> <p>Populations prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux (EHPAD et ESMS handicap à risque de forme grave) - étudiants en santé, universités, barnums, abattoirs, aéroports, autres (cf. campagnes de dépistage)
<p>Si prélèvement naso-pharyngé impossible ou difficile, test RT-PCR sur prélèvement salivaire ** dans les 7 jours après apparition des symptômes</p>	<p>Si prélèvement naso-pharyngé impossible ou difficile, test RT-PCR sur prélèvement oro-pharyngé **</p>	

Le test RT-PCR sur prélèvement naso-pharyngé reste le test de référence pour la **détection (diagnostic)** du virus SARS-Cov-2. Les tests antigéniques du fait de leur rapidité pour l'obtention des résultats (moins de 30 minutes) et malgré leur moindre sensibilité ont un intérêt pour les résidents ou usagers symptomatiques des ESMS et pour des **dépistages de masse** (sensibilité minimale $>$ à 80%, spécificité minimale $>$ à 99%)

Références :

* Avis N° 202.0059 du 8 octobre 2020 de la HAS relatif à l'utilisation de la détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur **prélèvement naso-pharyngé** en contexte ambulatoire -

** Avis n° 2020.047/AC/SEAP du 18 septembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur **prélèvement salivaire**.